

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

13 mars 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi treizième jour du mois de mars deux mille dix-neuf (13-03-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin;

Était absent : Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 19-03-28

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Comité d'investissement commun (CIC) :
 - Ratification des recommandations;
 - Nomination d'un nouveau membre;

- Fonds de développement du territoire :
 - Ratification des recommandations du comité technique;
 - Adoption des priorités d'intervention 2019-2020;
- Autorisation d'un transfert de lot appartenant à la Corporation de développement durable de Mékinac;
- Nomination des membres à la table des élus de la Mauricie;
- Trésorerie :
 - Autorisation de signature de comptes en remplacement de M. Claude Beaulieu à partir du 4 mai 2019;
 - Autorisation de délivrance d'une carte de crédit à Mme Nathalie Groleau;
- Participation financière au balisage de la rivière St-Maurice;
- Participation financière à une étude de développement du corridor de la rivière St-Maurice;
- Modification du fonds réservé de la fibre optique;
- Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) – Débarcadère public;
- Varia :
 - Demande au ministère des transports vs allègement des modalités de gestion du programme d'aide financière;
 - Sécurité civile - demande d'aide financière- volet 2;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée;

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 février 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 19-03-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019.

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite a pris connaissance des résolutions incluent au varia du procès-verbal du 21 février 2019 et donne son accord pour leurs adoptions.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 89 247.73

Déplacement des employés (es) 2 036.73

Fournisseurs de biens et services

Telus	166.06
Telus mobilité	241.31
Xittel (téléphone)	652.13
Xittel (internet)	609.37
Ville de Saint-Tite (taxes municipales)	8 054.29
Distribution Vithemon	56.25
RREMQ	12 957.43
La Capitale	9 362.16
Xérox Canada	120.13
Monsieur Marcel Perron	1 351.17
Entreprises de distribution Denis Samson	83.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	275.94
Fonds de l'information foncière	104.00
Syndicat des employés	968.40
Purolator	10.28
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	35 184.99
Savonnerie B-L	157.75
Microgest informatique	40.24
Androïde	2 551.70
CARRA	90.65
Ass. de géomatique municipale du Québec	137.97
Centre d'expertise et de recherche (formation ingénierie)	1 448.68
COMBEQ	712.85
Construction Éric St-Arnaud	983.04
Éditions Yvon Blais	338.10
Salon formation professionnelle	250.00
Développement Mauricie (Défi OsEntreprendre)	250.00
Fujitsu Conseil Canada	1 765.22
Coop Novago	42.40

Total fournisseurs : 85 640.44

Fonds de développement du territoire

Cogeco Media inc.	884.39
Éditions Communautaires des Chenaux	689.85
IciMedia	1 098.01
Tourisme Mauricie	4 375.00
Xylo Carbone inc.	10 000.00
Extincteur R. Léveillé	5 000.00

Total FDT : 22 047.25

Développement économique

Equifax	18.63
---------	-------

Total Développement économique : 18.63

FLI/FLS

À La Fut - FLI	55 000.00
À La Fut - FLS	15 000.00
Extincteur R. Léveillé - FLI	10 000.00
Extincteur R. Léveillé - FLI Relève	15 000.00
Extincteur R. Léveillé - FLS	10 000.00

Total FDT : 105 000.00

Promotion Touristique

Télus	98.23
Tourisme Mauricie	908.30

Total Tourisme : 1 006.53

Activité de loisir/culture

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	130.00
---	--------

Total Loisir/Culture : 130.00

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'Habitation	2 069.56
-------------------------------	----------

Total Rénovation de l'habitat : 2 069.56

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	338.82
-------------------	--------

Total Baux de villégiature : 338.82

Cour municipale

IciMedia	379.42
----------	--------

SAAQ	108.02
------	--------

Total Cour municipale : 487.44

Grand total : 308 023.13

2^e liste**MRC DE MÉKINAC**

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>964.84</u>
--	---------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>7 566.53</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	292.86
---------------------	--------

Total fournisseurs : 292.86

Fonds de développement du territoire

Camping municipal et Marina de St-Roch-de-Mékinac	1 000.00
---	----------

Chambre de commerce de Mékinac	10 000.00
--------------------------------	-----------

Municipalité de Hérouxville	23 400.00
-----------------------------	-----------

Total FDT : 34 400.00

Tourisme

ADN Communication	275.94
-------------------	--------

Total Tourisme : 275.94

Cour municipale

Ministre des Finances (remb. amendes)	22 548.75
---------------------------------------	-----------

Total cour municipale : 22 548.75

Grand total : 66 048.92

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 13 mars 2019.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 19-03-30

Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 13 mars 2019 totalisant 374 072.05 \$ pour la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Résolution 2019-03-039 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant le Fonds large bande du CRTC;

OBSERVATIONS SUR LA VERSION PROVISOIRE DU GUIDE DU DEMANDEUR POUR LE FONDS LARGE BANDE DU CRTC, ET DEMANDE À TOUS LES PALIERS GOUVERNEMENTAUX POUR QUE LES RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX SOIENT SUFFISANTS ET FLEXIBLES POUR PERMETTRE UNE COUVERTURE SANS FIL MOBILE DANS LES RÉGIONS RURALES NON DESSERVIES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-039 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac est un site de villégiature par excellence avec ses centaines de lacs présents sur son territoire et une destination touristique de plus en plus fréquentée avec ses nombreux attraits;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Mékinac sont localisées dans une région rurale mal desservie par un réseau sans fil mobile;

CONSIDÉRANT la politique règlementaire de Télécom du CRTC 2018-377 et l'élaboration du Fonds de 750 millions \$ pour la large bande du CRTC;

CONSIDÉRANT la promesse de la Coalition Avenir Québec de 400 M\$, visant à financer l'accès à une couverture sans fil mobile pour tous les ménages au Québec;

CONSIDÉRANT une étude d'Ambra Solutions de décembre 2017 sur l'état de la couverture cellulaire du territoire de la MRC de Mékinac, confirmant l'absence de couverture sur plusieurs secteurs de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'une couverture sans fil mobile sur le territoire est essentielle pour assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui le fréquentent et contribuerait à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du territoire;

CONSIDÉRANT que les citoyens interpellent régulièrement le milieu municipal depuis plusieurs années afin d'avoir une couverture sans fil mobile sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de consultation de télécom CRTC 2019-45 du 14 février 2019 sollicitant des observations du public sur la version provisoire du Guide du demandeur pour le Fonds pour large bande par un appel aux observations avant le 18 mars 2019 par plusieurs médiums de communication, tel le télécopieur au numéro 819 994-0218;

CONSIDÉRANT avoir pris connaissance des règles d'admissibilité en cours de définition du Fonds pour la large bande du CRTC qui seront vraisemblablement celles retenues pour le prochain programme de financement provincial;

CONSIDÉRANT que les règles d'admissibilité en cours de définition pour le futur Fonds pour la large bande du CRTC semblent défavoriser les municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité qui permettront de combler les besoins de couverture sans fil mobile dans les meilleurs délais et avec de la flexibilité;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de service de télécommunication dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins de couverture sans fil mobile, particulièrement en milieu rural;

Re 19-03-31

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

Que le conseil de la MRC de Mékinac appui la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans ses démarches auprès des différentes instances afin de revoir les règles d'admissibilité aux différents programmes pour une meilleur couverture sans fil mobile;

Que le Conseil demande au CRTC de revoir certains paramètres concernant les zones éligibles au financement du Fonds pour la large bande du CRTC, afin que l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac puisse être couvert par une application de réseau sans fin mobile;

Que le Conseil demande au CRTC de rendre les régions partiellement desservies dans les cellules hexagonales définies dans la carte actuelle, éligibles au Fonds pour la large bande;

Que le Conseil demande au CRTC de permettre une approche similaire à celle utilisée pour le programme « Connecter pour innover » en permettant une flexibilité des règles lorsque la preuve est faite qu'un territoire n'est pas desservi ou n'a pas accès à une vitesse de 5/1 Mbps soit à l'aide de rapports d'ingénieur, sondages ou tests effectués sur l'accessibilité des services comme ceux réalisés par Ambra Solutions en décembre 2017 à la demande de la MRC de Mékinac;

Que le Conseil demande au CRTC que les régions ou territoires partiellement desservis dans les cellules hexagonales de la carte actuelle d'éligibilité (filaire/sans fil) du Fonds pour la large bande du CRTC, tel que le territoire de Notre-Dame-de-Montauban, soient admissibles au programme en permettant aux distributeurs de télécommunication la possibilité de renverser la présomption d'inéligibilité actuellement définie avec des données concrètes telles que celles provenant de rapports d'ingénieur, de sondages ou de tests effectués sur l'accessibilité des services;

Que le Conseil demande au CRTC, au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de prévoir des enveloppes d'argent supplémentaires soit sous forme de programmes, de projets ou de budgets pour régler une fois pour toutes les problématiques de couverture sans fil mobile;

Que le Conseil sollicite l'appui de l'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain, dans ses démarches pour rectifier les éléments bloquant l'admissibilité de certains territoires de la MRC de Mékinac au Fonds pour la large bande du CRTC avant le dépôt du guide officiel du demandeur pour ce Fonds;

Que le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place dès que possible, des programmes d'aide flexibles qui soutiendront le déploiement en milieu rural de réseaux sans fil mobiles lorsque l'inaccessibilité des services de téléphonie cellulaire est démontrée;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- L'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain;
- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- Monsieur Gilles Bélanger, député de la circonscription d'Orford, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse);
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain;

- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- Madame Marie-Louise Tardif, député Laviolette / St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Pascal Lamothe, directeur de la coordination et des relations avec le milieu au Ministère des Transports, désire attirer notre attention sur le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et que la date limite pour déposer un projet est le 31 mars 2019;
- Remerciements pour notre contribution de la part du Festi-Volant;
- Madame Françoise Bouchard, directrice régionale au MERN fait suite à un courriel du 22 février de monsieur Louis Filteau, concernant la méthode d'établissement des loyers. Elle nous informe sur le processus en cours afin de permettre l'entrée en vigueur de nouvelles valeurs pour le 1^{er} janvier 2021;
- Réception d'un versement de 6 500 \$ dans le cadre du volet I du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel représentant une avance de 50% de l'aide financière maximale admissible pour 2019-2020;
- Résolution 2019-02-036 de la MRC des Chenaux en appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la préparation et la conclusion du prochain pacte fiscal sur le financement des MRC au Québec;

PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé avec les représentants des municipalités une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

CONSIDÉRANT que le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure, dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel, les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016;

CONSIDÉRANT que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

CONSIDÉRANT que le 29 novembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien

avec le programme «Redevances sur les ressources naturelles», la majorité des MRC, dont la MRC de Mékinac, craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

CONSIDÉRANT que le FDT est indispensable pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) de leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

CONSIDÉRANT que les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et de l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

Re 19-03-32

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC, dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leurs sont confiées;

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 2019-02-034 de la MRC en appui à la MRC de la Jacques Cartier concernant le remboursement des taxes nettes-PLIU;

APPUI À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES (PLIU)

CONSIDÉRANT que le ministère de la sécurité publique (MSP) a déposé le 1^{er} septembre 2017 le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et qu'il a suscité un important engouement dans les MRC du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

CONSIDÉRANT que les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT que les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement constatent que les taxes nettes (parties de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit

pas de remboursement) ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT que la FQM a adressé une correspondance au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes et demandant une rencontre à ce sujet;

Re 19-03-33

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de demander au ministère de la Sécurité publique d'appliquer, le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC;

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 19-03-34

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 11 mars 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-03-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- Biotech Foresterie
30 000 \$ FLS/FLI (15 000 \$ FLS et 15 000 \$ FLI);
- 9207-0085 Québec inc.
Moratoire complet pour les 4 prochains mois sur le financement FLI;
- Dany Cloutier (Entreprise DM)
Moratoire sur le capital de 2 mois sur les financements FLI et FLS;

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CIC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer un membre du comité d'investissement commun (CIC);

Re 19-03-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer madame Christine Béland en remplacement de monsieur Marc Belisle.

- Adopté à l'unanimité –

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le comité technique du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 19-03-37

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'approuver les projets suivants, conditionnellement à ce que les promoteurs:

d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 15 avril 2019, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- Fournissent un rapport de fin de projet;
- Complètent le projet selon les modalités établies dans le protocole d'entente, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;
- Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-L-19-02

Jeux d'eau novateurs

Municipalité de Ste-Thècle

Montant accepté :

20 000 \$ du FDT local de Ste-Thècle ou maximum 73 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité;

FDT-L-19-04

Fenêtre sur la rivière

Municipalité St-Roch de Mékinac

Montant accepté :

30 000 \$ du FDT local de St-Roch-de-Mékinac ou maximum 80 % des coûts liés au projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir un permis du ministère de l'environnement et toute autre autorisation nécessaire pour effectuer les travaux;

FDT-R-19-01

St-Adelforce

Montant accepté :

10 000 \$ du FDT régional ou maximum 33 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière de la municipalité;

De reporter la décision de ce dossier

FDT-R-19-02

Village Western Kapibouska 2^{ème} édition

Pour les motifs suivants :

- Informations insuffisantes provenant des partenaires financiers;
- Certaines données sont sujettes à changement;

Et de refuser le dossier suivant :

FDT-L-19-03

Nettoyage des berges 2019

Association pour la Protection du Lac-à-la-Tortue

Pour les motifs suivants :

- Dossier incomplet;
- Avec la subvention d'emploi été Canada le projet sera viable;
- Aucune résolution municipale autorisant le projet dans l'enveloppe locale;

- Adopté à l'unanimité –

PRIORITÉS D'INTERVENTION FDT 2019-2020

CONSIDÉRANT l'entente relative au FDT convenu entre le MAMOT et la MRC de Mékinac, plus spécifiquement les articles 2 et 9;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-08-142;

Re 19-03-38

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de reconduire les priorités d'intervention suivantes :

- Développer les opportunités du tourisme rural et accroître la valeur économique de l'activité touristique dans la MRC de Mékinac (inclure agrotourisme /équestre);
- Favoriser l'attraction de nouvelles familles et la rétention des résidents actuels dont reconnaître et consolider ce qui se fait sur le territoire en matière de développement communautaire;
- Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Mékinac
- Avoir une couverture cellulaire et internet haute vitesse dans tout Mékinac;
- Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique;

Et les inscrire sur le site de la MRC de Mékinac ainsi que les transmettre au MAMOT, tel que prescrit dans l'entente.

- Adopté à l'unanimité –

TRANSFERT D'UN LOT DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MÉKINAC (CDDM) DANS LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR)

CONSIDÉRANT que la CDDM est propriétaire d'une parcelle de terrain dans le PIR, soit le lot 4 401 602 cadastre du Québec et que celle-ci est contiguë à la voie ferrée existante, appartenant à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la CDDM accepte de se départir de ce lot pour une somme nominale et que la MRC de Mékinac désire l'acquérir;

Re 19-03-39

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser la transaction entre la CDDM et la MRC de Mékinac et d'autoriser la direction génération à signer tous les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT que la table des élus de la Mauricie a été constituée sous une nouvelle charte;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a deux (2) sièges sur cette nouvelle corporation;

Re 19-03-40

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de nommer la directrice générale madame Nathalie Groleau à titre de représentant de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE SIGNATURE DE COMPTES EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CLAUDE BEAULIEU

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Claude Beaulieu;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Christine Jugan à titre de trésorière de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur de comptes pour AccesD Affaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un signataire supplémentaire, en cas d'absence de la nouvelle directrice générale;

Re 19-03-41

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer madame Christine Jugan, trésorière de la MRC, à titre d'utilisateur et signataire de comptes, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires, pour les comptes de la MRC de Mékinac et de nommer monsieur Louis Filteau à titre de signataire pour les effets bancaires de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nathalie Groleau à titre de directrice générale en remplacement de monsieur Claude Beaulieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander une nouvelle carte de crédit VISA, au nom de madame Nathalie Groleau;

Re 19-03-42

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu que la MRC de Mékinac demande une carte de crédit *Affaires* au nom de madame Nathalie Groleau, avec une augmentation de la marge à 10 000 \$;

Que le conseil demande l'annulation de la carte de crédit *Affaires* émise au nom de monsieur Claude Beaulieu à compter du 15 mai 2019;

Que Claude Beaulieu et Bernard Thompson soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

- Adopté à l'unanimité –

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU BALISAGE DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019, les partenaires (Ville de Shawinigan-Ville de La Tuque- MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 10 000 \$ pour baliser la rivière de Grand-Mère jusqu'au rapide Manigance ainsi que pour financer une étude de développement du corridor;

Re 19-03-43

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de verser un montant de 5 000 \$ à la corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce à même le fonds FDT.

- Adopté à l'unanimité –

PARTICIPATION FINANCIÈRE À UNE ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

CONSIDÉRANT qu'une étude de développement du corridor de la rivière St-Maurice doit être faite;

CONSIDÉRANT une demande de participation financière pour cette étude et l'implication de partenaires;

Re 19-03-44

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de verser la somme de 5 000 \$ pour cette étude, et ce, à partir du budget projet spéciaux, des TNO de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

MODIFICATION DU FONDS RÉSERVÉ DE LA FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT que le fonds réservé de la fibre optique pourrait servir à combler des pertes dû à des cyberattaques;

CONSIDÉRANT que ce fonds dédié doit être augmenté;

Re 19-03-45

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser la trésorière à augmenter le fonds à 100 000 \$, à partir des fonds cumulés de la MRC dont 50 000 \$ en 2019 et 10 000 \$ par année pour compléter et à être inscrit aux états financiers par l'auditeur annuellement.

- Adopté sur division -

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, enregistre son vote contre cette proposition.

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME (APEPR) – DÉBARCADÈRE PUBLIC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac (TNO) est admissible au nouveau programme de financement «d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative» (APEPR);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'installer un débarcadère conforme sur la rive Ouest du St-Maurice;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage dans ce secteur des TNO;

Re 19-03-46

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser la demande d'aide financière dans le cadre du programme APEPR et, autorise la direction générale, à signer les documents afférents. Également, pour compléter le projet, le conseil de la MRC, autorisera une contribution de 30 000 \$ via les TNO et un maximum de 50 000 dans le PAV.

- Adopté à l'unanimité –

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS VS ALLÈGEMENT DES MODALITÉS DE GESTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que Ministère des Transports a procédé à l'automne 2018 à une refonte des programmes d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que sept anciens programmes ont été fusionnés pour devenir le Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme d'aide à la réhabilitation du réseau routier local a pour objectif de faciliter la compréhension, simplifier le processus d'obtention et réduire le nombre de documents à produire pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme a également pour but de raccourcir les délais en abolissant les étapes liées à une demande de financement des plans et devis ainsi que l'accord de principe du projet et les ententes de financement;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités s'inscrivent dans une volonté de reconnaître l'autonomie municipale en simplifiant la reddition de compte, en abolissant l'exigence d'une preuve de règlement d'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres considérants;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités appellent les municipalités à fournir au Ministère des Transports les coûts, les plans et devis liés au projet d'amélioration du réseau routier visé ce, avant même l'envoi de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités dans certains cas obligent les municipalités à se soumettre aux procédures d'appel d'offres avant même l'étude et l'approbation du projet par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que plusieurs consultations devront assurément faire l'objet de nombreuses discussions auprès d'autres ministères (MAMH, MELCC et autres) consommant ainsi temps et argent;

Re 19-03-47

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de demander au Ministère des Transports de modifier certaines modalités liées au Programme d'aide à la voirie locale (PAV) de manière à envisager les mesures suivantes :

- 1) Souscrire à la volonté de reconnaître l'autonomie municipale en accordant aux municipalités de prioriser elles-mêmes leurs interventions en matière de voirie locale;
- 2) Abolir l'obligation de fournir des plans et devis liés à toute demande d'aide financière lorsque l'évaluation des coûts peut être soumise au Ministère des Transports par un ingénieur qualifié à l'aide d'un sommaire prévisionnel;
- 3) Rembourser les frais d'ingénierie liés à l'établissement d'un sommaire prévisionnel;
- 4) Rembourser les coûts reliés à l'établissement des plans et devis lors de la présentation d'un projet nécessitant une telle obligation, ce, nonobstant le statut final du projet voire son acceptation ou rejet par le ministère.

- Adopté à l'unanimité –

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac (TNO) souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac (TNO) atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Re 19-03-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac (TNO) présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la MRC de Mékinac (TNO) atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Lac-aux-Sables, Trois-Rives, La Tuque, St-Michel-des-Saints et St-

Alexis-des-Monts pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que le Conseil de la MRC de Mékinac autorise son directeur général, Monsieur Claude Beaulieu à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

La maison de la famille lance une invitation pour participer à la journée des familles de Mékinac qui se tiendra le mai prochain à St-Adelphe.

Monsieur Réjean martin du Bulletin Mékinac pose quelques questions sur l'ordre du jour.

Re 19-03-49

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne motion de félicitations à monsieur Claude Beaulieu pour toutes ces années au service de la MRC, il et appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite.

- Adopté à l'unanimité -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-03-50

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier